

**Dossier complet à transmettre aux bénévoles :**

Page 1 : convocation adressée par le (la) Directeur (rice) et complétée suivant les informations adressées par le CPC EPS.

Page 2 à 12 : document que le stagiaire doit avoir en sa possession dans son intégralité le jour de l'agrément

---

La Directrice de l'école,  
Le Directeur de l'école,

Date :

A Madame, Monsieur

.....

Objet : Convocation session d'agrément d'intervenants bénévoles

Activité : **Ski Alpin**

Je vous informe que la formation concernant l'activité Ski Alpin se déroulera le :

Jour et date : le mercredi 20 janvier ou Jeudi 21 janvier ou le vendredi 22 janvier

Lieu : **Gourette Chalet du Cardet le 20,21 22 janvier**  
**La Pierre st martin (uniquement le 20 janvier)**

Heure de rendez-vous : **10 H**  
**(9 h 30 si besoin de matériel, à louer sur place)**

Heure de fin d'agrément : **16 H**

**Repas** : Pique-nique personnel ou repas rapide pris dans la station

**La session aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques.**

**Formateurs** : Conseillers Pédagogiques en Education Physique et sportive

Vous trouverez ci-joint un **dossier (12 pages) que vous devrez avoir en votre possession le jour de l'agrément**

- Votre convocation individuelle (page 1)
- Le déroulement et le matériel nécessaire (page 2)
- Le contenu de la partie pratique de la session d'agrément (page 3)
- Les 10 commandements du skieur (page 4)
- Des contenus pédagogiques de l'activité physique et sportive SKI (pages 5, 6, 7, 8)
- Test d'évaluation des élèves (p 9)
- Exemple d'une fiche de groupe (page 10)
- Le cadre administratif réglementaire (pages 11 et 12)

Merci d'en prendre connaissance avant la date de l'agrément.

N.B. : une assurance responsabilité civile et individuelle accident est fortement recommandée pour cette session.

La Directrice, Le Directeur

# DÉROULEMENT, MATÉRIEL NÉCESSAIRE SKI DE PISTE STATION DE GOURETTE

## DÉROULEMENT

DUREE : la journée de **10h** à 16h00 (Accueil à partir de 9h30)

**Rendez-vous à 10h au chalet du Cardet (Ligue de l'Enseignement) à Gourette.** Il est situé au fond de la station, au-dessus du grand parking qui peut accueillir les Camping-cars. Traverser le bourg puis au niveau de la « Maison de Gourette » (office de tourisme), prendre en face la petite route. Il se trouve plus loin sur la gauche. Possibilité de se garer au-dessus en continuant sur la même route.

**Les cartes de journées sont gratuites pour tous les participants ; elles sont fournies par l'EPSA Etablissements Publics des Stations d'Altitude.**

Vous viendrez avec :

- Votre équipement personnel : tenue de ski (bonnet, lunettes, gants) + matériel (ski, chaussures, bâtons)

**Si vous ne possédez pas le matériel, une location est possible au chalet d'accueil du Cardet à un tarif préférentiel. Dans ce cas, il est nécessaire d'arriver à 9h 30. Cette location sera à votre charge.**

- De votre dossier complet (12 pages)

### 10h00 à 11h45

- Emargement
- Constitution des groupes de travail.
- Informations théoriques sur le cadre d'intervention des bénévoles : les lieux de pratique, l'organisation en lien avec la réglementation, l'équipement, la sécurité, les responsabilités, les conduites à tenir en cas d'accident, les caractéristiques de l'enseignement du ski à l'école (enjeux, apports pédagogiques, apprentissages pour les élèves en lien avec quelques situations, gestion d'un groupe, posture des adultes...).

### 11h45 à 13h00

- **Pique-nique ou repas rapide en station**

### 13h00 à 15h45

- Rendez-vous devant les caisses sur la plateforme.
- Distribution des forfaits.
- Départ des groupes.
- Mise en place d'ateliers en milieu aménagé + situations de conduite de groupe sur diverses pistes de la station.

### 15h45 à 16h00

- Rassemblement sur la plate-forme devant les caisses.
- Validation des agréments.

# AGRÉMENT SKI ALPIN

## Contenu de la session

Diverses situations sont proposées en référence à une progression des élèves.

### Situations n° 1

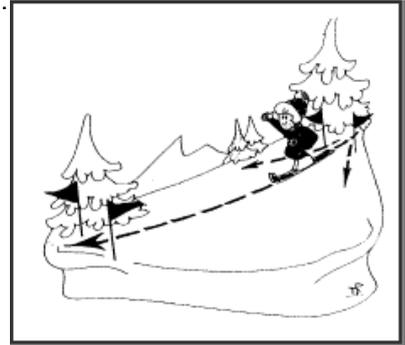
#### PREMIERS GLISSEMENTS

Rechercher des sensations de glisse, construire l'équilibre

Lieu : piste aménagée à pente faible avec arrêt naturel

→ Glisser sans bâtons bien équilibré sur les skis sans tomber...

- Chausser/déchausser les skis
- Recherche d'autonomie : s'arrêter, se relever seul après une chute
- Se déplacer sur le plat puis se laisser glisser sur une petite pente
- Remonter la pente en escalier ou en canard
- Tourner à droite, à gauche
- Fléchir les genoux et toucher les talons
- Ramasser un objet...



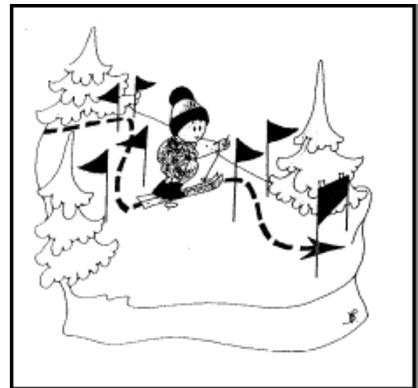
### Situations n° 2

#### PLUS HAUT – PLUS LOIN

Conduire le déplacement

Lieu : Pente moyenne équivalente à pistes vertes ou bleues

- Glisser en décrivant des courbes puis s'arrêter
- Enchaîner des virages
- Freiner sa vitesse
- S'arrêter dans la zone indiquée préalablement
- Prendre une remontée mécanique



### Situations n° 3

#### POUR ALLER PLUS LOIN

Construire le déplacement

Lieu : Pente forte équivalente à des pistes rouges

- Parcours slalomés seul, à plusieurs
- Dérapages, braquages
- Sauts de bosses
- Schuss
- Prendre tous les types de remontées mécaniques



# LES 10 COMMANDEMENTS DU SKIEUR

- 1 - Je chausse et je déchausse sans gêner les autres.
- 2 - Je ne stationne pas en plein milieu de la piste.
- 3 - Je vérifie régulièrement mon matériel (fixations).
- 4 - Je respecte les règles d'utilisation des remontées mécaniques.
- 5 - Je respecte les signaux qui sont sur les pistes.
- 6 - Je choisis un terrain adapté à mon niveau. J'évite de skier seul.
- 7 - J'effectue les dépassements avec prudence. Le skieur aval est prioritaire.
- 8 - Je porte aide et assistance aux skieurs en difficulté.
- 9 - Je reste maître de ma vitesse et de ma direction.
- 10 - Je donne mon identité si je suis responsable d'un accident.

Evaluation :

- Je peux expliquer ce que veut dire chacune de ces règles.
- Je peux énoncer 8 règles parmi les 10.
- J'essaie de les appliquer.
- Je les applique en toutes occasions.



# CONTENUS PEDAGOGIQUES SKI ALPIN

## PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ SKI ALPIN : ses composantes

Du point de vue des actions fondamentales, skier c'est réaliser des actions de déplacement en équilibre :

1. Explorer les sensations de glisse : trace directe, virage, arrêt. Tomber/se relever. Posture à construire : jambes fléchies, buste droit incliné vers l'avant, regard loin devant.
2. Conduire le déplacement : enchaîner des actions simples virages, arrêt, gestion et contrôle de la vitesse (pour l'augmenter adopter une attitude basse, pour diminuer freinage).
3. Construire un déplacement : choisir une trajectoire avec des virages plus ou moins resserrés, mener ou suivre dans un parcours à 2, accepter la ligne de plus grande pente.

### Recommandations :

**La quantité de pratique : beaucoup d'activité, nombre important de répétitions.**  
**Veiller à la précision et à la clarté de consignes simples et aux réalisations par les élèves pour apporter les aides nécessaires.**  
**Proposer des formes ludiques.**

### Attitude de l'intervenant :

**Regard bienveillant, encourageant : valoriser les réussites, les progrès.**  
**Respecter les rythmes d'apprentissage. Ne pas stigmatiser les élèves en difficulté.**  
**Susciter l'entraide.**

### Situations pédagogiques selon les actions fondamentales à construire :

#### 1. L'ÉQUILIBRE AVANT/ARRIERE (Equilibration)

##### • Situation n°1

Sur pente faible se terminant par un plat ou une légère montée : descendre face à la pente

**Consigne :** je glisse sans tomber

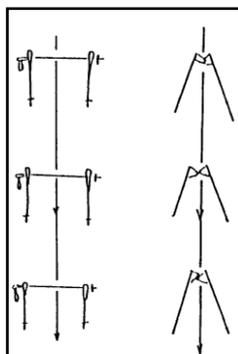
**Adaptations :**

- sans bâtons
- avec bâtons
- avec bâtons tenus horizontalement devant soi
- par 2 côte à côte

##### • Situation n°2

Sur pente faible (voir situation N°1) :

Passer sous les portes ou les fanions obliques (4 à 5 portes distantes de 8 à 10 m)

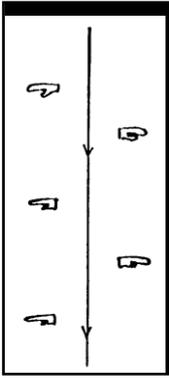


**Consigne :** passer sous les portes et se redresser entre les portes

**Adaptations :**

- sans bâtons
- avec bâtons

• Situation n°3



Sur pente faible (voir situation N°1) :

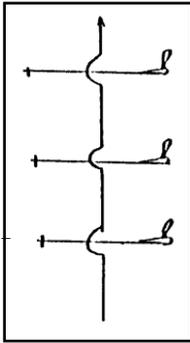
Ramasser des objets posés au sol

**Consigne** : glisser entre 2 rangées d'objets (sans bâton), ramasser 1 objet avec la main droite puis l'autre avec la main gauche

**Adaptations** :

- Ramasser se redresser et poser à nouveau du même côté
- Rapprocher ou écarter les objets

• Situation n°4



Sur pente faible (voir situation N°1) :

Effectuer un petit saut vertical sans perdre l'équilibre

**Consigne** : sauter par-dessus les bâtons placés en travers de la piste

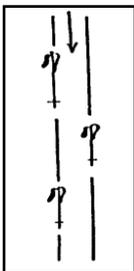
**Adaptations** :

- Sauter à un signal auditif
- Sauter à un signal visuel
- Sans bâton
- Avec bâtons

- REMARQUE Pour ces 4 situations lorsque la réussite devient trop importante, on peut augmenter la vitesse en utilisant une pente plus importante

2. L'ÉQUILIBRE LATÉRAL

• Situation n°1



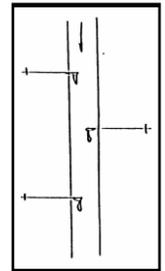
Sur pente faible

Soulever un ski puis l'autre, tout en conservant son équilibre

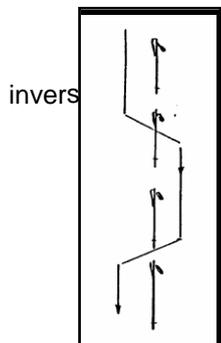
**Consigne** : je glisse et je soulève mon ski pour ne pas toucher un bâton posé au sol (côté gauche et côté droit alternés)

**Adaptations** :

- Augmenter le temps de glisse sur un seul ski
- Éloigner ou rapprocher les « obstacles »



• Situation n°2



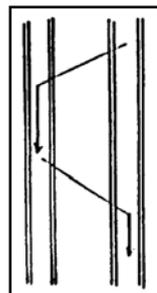
invers

Sur pente faible

Changer de trace

**Consigne** : tout en glissant, je passe de la trace (A) à la trace (B) et

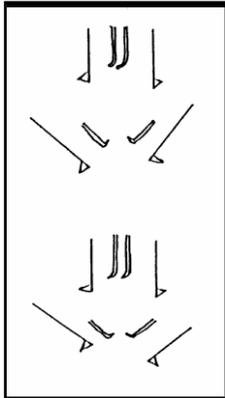
**Adaptations** :



- Sans trace, avec une corde posée au sol, je passe plusieurs fois d'un côté à l'autre sans la toucher
- Nombre de changements de direction réalisés sur une distance donnée

### 3. CONTRÔLE DE LA VITESSE ET CHANGEMENTS DE DIRECTION (Conduire le déplacement)

#### • Situation n°1



Sur pente moyenne

Contrôler sa vitesse par utilisation du chasse neige sur un parcours balisé par des fanions au sol (on alterne des fanions parallèles et des fanions en V)

**Consigne** : tout en glissant je place mes skis dans la même position que les fanions et je m'arrête devant les derniers fanions disposés en V

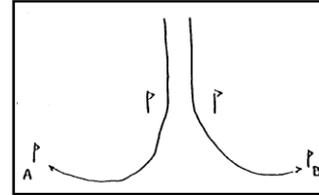
**Adaptations** :

- Sans bâtons
- Avec bâtons
- Disposition des fanions plus ou moins rapprochés
- En ligne droite ou avec une succession de courbes larges

#### • Situation n°2

Sur pente moyenne

Virer à droite ou à gauche

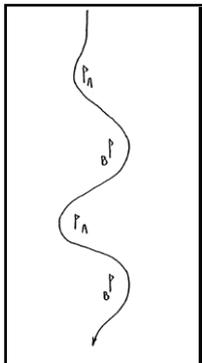


**Consigne** : je glisse skis parallèles jusqu'au premier fanion puis je vais toucher un fanion situé sur ma droite ou sur ma gauche

**Adaptation** :

- L'enfant annonce avant le départ le côté où il va se diriger
- Le maître lui indique le côté où il doit virer (plus ou moins tard) par un signal visuel ou auditif

#### • Situation n°3



Sur pente faible ou moyenne

Enchaîner plusieurs virages

**Consigne** : je me laisse glisser sur la pente et je passe à droite puis à gauche des fanions disposés sur le parcours

**Adaptations** : Jouer sur

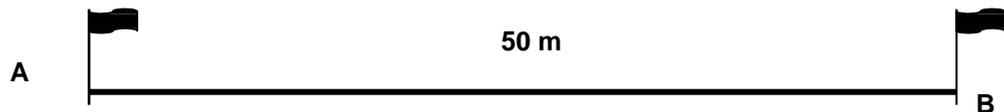
- l'amplitude des virages
- L'écartement des fanions
- Le degré de la pente
- Avec ou sans bâtons

### 4. SE PROPULSER EFFICACEMENT (Explorer les sensations de glisse)

#### • Situation n°1

Sur terrain plat

Effectuer un parcours en faisant le minimum de foulées (50 m par exemple)



**Consigne** : je vais de A à B en glissant longtemps sur chaque ski pour faire le moins de foulées possible. Je les compte et je retiens le nombre. J'essaie d'améliorer mon score sur 5 passages.

**Adaptations** :

- Sans bâtons
- Avec bâtons

- **Situation n°2**

Sur terrain plat (sur 50 m) Utiliser le « demi pas » de patineur

**Consigne** : pied gauche dans la trace, je pousse avec le pied droit, comme avec une trottinette pour parcourir le trajet de A à B dans un minimum de foulées. Je les compte et je retiens le nombre. J'essaie d'améliorer mon score sur 5 passages.

Faire la même chose avec le pied droit dans la trace.

**Adaptations** :

- Sans bâtons
- Avec bâtons

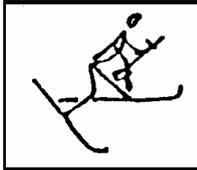
- **Situation n°3**

Sur terrain plat (sur 50m)

Utiliser le pas de patineur

**Consigne** : en dehors des traces je pousse alternativement sur le pied gauche puis sur le pied droit pour parcourir le trajet de A à B dans un minimum de foulées. Je les compte et je retiens le nombre. J'essaie d'améliorer mon score sur 5 passages.

**Adaptations** :



- Bâtons tenus horizontalement devant soi
- Bâtons tenus normalement, pour aider à la propulsion

## 5. JE CHOISIS MON TERRAIN, MES TRAJECTOIRES, MON ALLURE (Construire le déplacement)

En fonction du niveau des enfants, choisir une piste verte puis bleue, enfin rouge

- J'adapte le rayon de mes virages

**Situation n°1** : les uns derrière les autres, reconnaître la « silhouette » de la piste ; indiquer aux enfants les futurs points d'arrêt.

**Situation n°2** : Par 2, le second respectant exactement la trajectoire de son « guide », le premier adaptant son allure à celle de son partenaire, rejoindre le point d'arrivée indiqué en faisant 10 virages ; changer l'ordre jusqu'à l'autre point indiqué.

Varié ensuite le nombre de virages imposés suivant l'objectif que l'on s'est fixé :

Nombres de virages supérieurs : virages à plus petit rayon ; Nombres de virages inférieurs : virages à plus grand rayon.

Conseils : Ne pas hésiter à proposer la même situation sur la même remontée plusieurs fois de suite de façon à laisser à chaque enfant le temps de réussir ou de se rapprocher le plus du nombre de virages fixé. **Limiter le temps des consignes, favoriser l'action.**

Variables : descendre sans bâtons, en tenant les bâtons dans une seule main, en tenant les bâtons horizontalement devant les yeux.

- Je suis capable de modifier mon allure.

**Situation n°3** : Par 2, l'un derrière l'autre, effectuer 4 virages ; après ces 4 virages, le second passe devant ; il effectue de nouveau 4 virages en tête et se fait de nouveau dépasser. Ainsi de suite jusqu'à ce qu'on ait rejoint le point d'arrivée fixé.

Problèmes posés : de quel côté dépasser son camarade en toute sécurité, quelle allure adopter de façon à pouvoir doubler son partenaire...

- J'adapte ma trajectoire

**Situation n°4** : Les plates-bandes du jardinier.

Former 3 ou 4 colonnes suivant le nombre d'enfants (colonnes, de plus en plus étroites suivant l'amélioration du niveau des enfants) ;

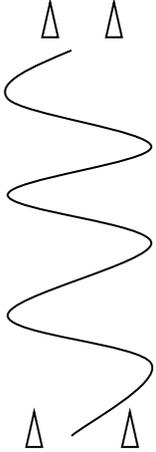
Consigne : rejoindre la ligne d'arrivée, auparavant définie, sans jamais sortir de son territoire. (Le territoire est constitué de la surface de neige comprise entre 2 colonnes).

- Traces directes : varier la position du corps : relevé, semi-fléchi, en boule afin de ressentir les effets sur la vitesse de déplacement.

## Situation de référence test pour les élèves

**Tâche : Maîtriser sa trajectoire pour réaliser 6 virages sur un parcours entre 2 portes suivis d'un arrêt.**

Deux élèves se suivent : le 1<sup>er</sup> exécute cette tâche, le 2<sup>ème</sup> le suit en réalisant le même parcours

Objectif	But de la tâche	Consignes	Critères de Réalisation	Critères de réussite
<p>- Maîtrise de ses déplacements : trajectoire adaptée et lecture de piste.</p> <p>- Application du code du skieur.</p>	<p>Préparer, déclencher et conduire 6 virages entre 2 portes.</p> <p>Terminer par un arrêt.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Skieurs partent 2 par 2 : un conducteur, un passager</li> <li>- L'écart entre eux ne doit pas être supérieur à 3 m environ</li> <li>- Le passager doit suivre la même trajectoire que le conducteur</li> <li>- Chaque élève sera alternativement conducteur et passager</li> <li>- Pas d'arrêt</li> </ul> 	<p><i>Pour le conducteur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- se préparer à enchaîner plusieurs actions</li> <li>- intégrer : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ la lecture de la pente et de la piste pour anticiper ses virages</li> <li>➤ la présence de son partenaire dans le choix de sa trajectoire</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Pour le passager :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maîtriser sa vitesse pour respecter les écarts (en + ou en -)</li> <li>- anticiper les déplacements du conducteur</li> <li>- se préparer à enchaîner plusieurs actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 virages réalisés</li> <li>- distance inter skieur respectée durant toute la descente</li> <li>- arrêt à l'endroit déterminé</li> </ul>

# L'INTERVENANT BÉNÉVOLE ET SES RESPONSABILITÉS

## RÉGLEMENTATION

La circulaire du 12 Octobre 2017 sur l'encadrement des activités physiques et sportives précise :

Le taux d'encadrement :

Élèves de maternelle ou de section enfantine	Élèves d'élémentaire
Jusqu'à 12 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.	Jusqu'à 24 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.
Au-delà de 12 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.	Au-delà de 24 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves

- Les intervenants extérieurs agissent sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant. Dans certaines organisations pédagogiques où les élèves sont répartis en plusieurs ateliers, ils peuvent être amenés à prendre en charge un groupe d'élèves.

Conformément à [la circulaire n° 2014-088 du 9 juillet 2014 relative au règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques](#), tout intervenant extérieur rémunéré ou bénévole est tenu de « respecter les personnels, adopter une attitude bienveillante à l'égard des élèves, s'abstenir de tout propos ou comportement qui pourrait choquer, et faire preuve d'une absolue réserve concernant les observations ou informations qu'il aurait pu recueillir lors de son intervention dans l'école ». Il sera soumis au même devoir de neutralité que tout agent public lorsqu'il participera à l'encadrement d'une activité physique et sportive et qu'il sera ainsi tenu de ne pas faire état de sa conviction religieuse lorsqu'il exerce sa mission et lors du passage de l'agrément (note DAJ A1 n°2019-0056 du 17 janvier 2020).

L'agrément est une décision individuelle de l'IA-Dasen reconnaissant la capacité d'un individu à participer à l'encadrement de l'EPS sur le temps scolaire, capacité mesurée par des critères de compétence (diplôme ou statut) et d'honorabilité. Le non-respect de l'un de ces deux critères peut justifier le retrait de l'agrément par l'IA-Dasen.

- Les directeurs d'écoles communiquent la liste des personnes majeures qu'ils désirent voir agréer, à l'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription intégrée au projet pédagogique correspondant.

Ce projet pédagogique sera visé par l'inspecteur et devra fixer avec précision les cadres :

Sécuritaire / Educatif / Organisationnel / Financier

Il fera apparaître le rôle et les responsabilités de chacun dans le groupe d'encadrement (Enseignant(s), Intervenant(s))

### Rôle et statut de l'intervenant bénévole :

Il est sous l'autorité de l'enseignant

Il connaît les règles de sécurité à mettre en œuvre

Il est responsable des élèves qui lui sont confiés

Si l'enseignant reste le responsable général de l'activité, (organisation pédagogique et sécuritaire) la responsabilité de l'intervenant peut toutefois être engagée.

## RESPONSABILITÉS DES PERSONNES PARTICIPANT À L'ENCADREMENT

DÉFINITIONS	ENSEIGNANT DE L'ÉCOLE	INTERVENANT BÉNÉVOLE AGRÉÉ
RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE	L'accueil d'un enfant à l'école entraîne obligation de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• surveillance</li> <li>• soins</li> <li>• prudence</li> </ul>	L'accueil d'un enfant à l'école entraîne obligation de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• surveillance</li> <li>• soins</li> <li>• prudence</li> </ul>
RESPONSABILITÉ CIVILE L'adulte est responsable d'un dommage créé de son propre fait mais aussi de celui causé par les enfants qui lui sont confiés.	Loi du 05 avril 1937 : La responsabilité de l'état se substitue à celle de l'enseignant pour les dommages causés et les dommages subis.	Par jurisprudence, il bénéficie de la même protection légale prévue par la loi du 05 avril 1937. Il est cependant vivement conseillé de <u>souscrire une assurance</u> responsabilité civile.
RESPONSABILITÉ PÉNALE  Elle est mise en jeu chaque fois qu'un individu, volontairement ou involontairement, enfreint des règles sociales fixées par des textes. La loi n° 2000-647 du 10 juillet 2000 tend à préciser la définition des délits non intentionnels : Désormais, pour condamner un agent, auteur indirect de faits ayant entraîné un dommage (mort ou blessures), le juge pénal est tenu de caractériser une faute d'une certaine gravité soit qui expose autrui à un risque particulièrement grave et que cet agent ne pouvait ignorer, soit qui consiste en la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, c'est-à-dire par un décret ou un arrêté.	Elle ne peut être couverte par une assurance. Il est impératif de connaître les textes réglementaires auxquels les activités sont soumises.	Elle ne peut être couverte par une assurance. Il est impératif de connaître les textes réglementaires auxquels Les activités sont soumises.

### L'AGRÈMENT :

- Validité

La Commission des formateurs présents lors de la session émet un avis sur chaque stagiaire.

Sur la base des avis émis, une fois l'honorabilité vérifiée par les services de l'inspection académique, les agréments sont décidés par l'inspecteur d'académie qui transmet sa décision aux inspecteurs des circonscriptions des écoles concernées.

La liste avec les coordonnées de chaque intervenant bénévole agréé sera établie par les services compétents de l'inspection académique.

La durée de validité de l'agrément est de 5 ans sous réserve que l'honorabilité soit vérifiée annuellement.

- Champ d'application

L'agrément devient ainsi une aptitude à l'encadrement d'une activité physique donnée sous l'autorité de l'enseignant et dans le cadre exclusif de l'éducation nationale. Il ne peut en aucun cas être assimilé à des qualifications reconnues par le Ministère de la jeunesse et des sports (Brevets d'états par exemple)